

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

Séance du 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

Sébastien BEVOZ pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Eliane MERMILLON pouvoir à Monsieur Gérard CHAPUIS
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Vu la délibération n°2022-005 du 26 janvier 2022 actant le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du Budget général, des budgets annexes et du budget de la régie des énergies,

Vu la délibération n°2022-038 - plan de financement du projet démolition de la friche de Bellecombe et du projet de construction future gendarmerie,

Considérant la création d'un budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »,

Le document du DOB du Budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville » a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le 22 avril 2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est nécessaire qu'un débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, proposés pour le budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », portant notamment sur :

- le contexte de la création du budget annexe,
- les masses budgétaires et équilibres 2022.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022 du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire concernant le Budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

